

**Assemblée Générale de la Fédération nationale
des Communes forestières
23 octobre 2024 à Paris**



**Discours de Philippe Canot,
président de la Fédération nationale des Communes forestières**

Madame la Ministre, en tout premier lieu -j'y reviendrai après-, je constate que vous êtes ici un peu chez vous, et vous savez que vous serez toujours la bienvenue auprès des Communes forestières.

Madame la Ministre,
Monsieur le Délégué interministériel,
Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs,
Madame la Directrice générale de l'ONF,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mes chers collègues,
Madame la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, Madame Annie Genevard,
c'est avec un immense honneur que je vous accueille aujourd'hui à notre Assemblée Générale.

Merci, Madame la Ministre, d'avoir pris le temps, et je pèse mes mots, je sais combien vous devez travailler dans l'urgence depuis un mois, de vous joindre à nous pour discuter de sujets cruciaux qui touchent le secteur de la forêt et du bois, et des collectivités territoriales.

Lors de la passation de pouvoir dans votre ministère, j'ai avec grand plaisir entendu que vous adjoigniez le mot « forêt » à sa dénomination. Depuis dix ans, ce n'était plus le cas et nous avons reçu cela comme un signe fort de votre volonté de soutenir la forêt.

Madame la Ministre, notre Fédération compte aujourd'hui plus de 6 000 collectivités de tous rangs qui portent un intérêt à la forêt et au bois. Une grande partie d'entre elles sont propriétaires des trois millions d'hectares de forêt communale qui alimentent en continu la filière bois, abritent une biodiversité remarquable et accueillent la population pour divers usages.

Notre Fédération accompagne toutes ces collectivités au quotidien grâce à un réseau de 800 administrateurs dans nos associations départementales et nos unions régionales, que vous connaissez bien, et un réseau d'environ 80 permanents répartis sur le territoire.

Au-delà d'un rôle syndical appuyé, nous avons la particularité, dans le monde des associations d'élus, de mettre en œuvre des actions démonstratrices dans différents domaines tels que le bois construction, le bois énergie, les politiques forestières territoriales, la vente des bois en contrat, la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage et les risques en général, et de devoir répondre aux attentes sociétales de plus en plus pressantes.

À titre d'exemple, nous avons développé un programme en direction de la jeunesse intitulé « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » ; 200 communes ont aujourd'hui mis en place cette action. C'est un véritable succès, et d'ailleurs, des collèges voudraient aujourd'hui intégrer ce dispositif.

Ainsi, au contact permanent du terrain, nous sommes constamment en phase avec les besoins et attentes des élus, mais également avec des expériences réussies et de bonnes pratiques. Des ministres vous ayant précédé ont reconnu que nous, élus des communes forestières, étions les interlocuteurs privilégiés entre la forêt et la société.

Ceci dit, et avant d'aborder les autres enjeux qui nous préoccupent, je tiens à évoquer une situation alarmante.

Le projet de Loi de finances de 2025 prévoit des suppressions de postes au sein de l'Office National des Forêts. Ces coupes d'emplois ne sont pas acceptables et peut-être même inenvisageables car elles mettent en péril notre capacité à gérer et protéger nos forêts.

Le soutien aux services forestiers est essentiel, surtout en cette période de crise climatique. La gestion durable de nos forêts et leur adaptation existentielle au changement climatique nécessitent des moyens humains adéquats. Il est impératif que nous agissions pour préserver ces postes et garantir une gestion efficace de nos ressources.

Nous souhaitons vivement n'avoir qu'un seul opérateur dans nos forêts : l'ONF. Le Code forestier l'oblige à la mise en œuvre du régime forestier, il est donc le gestionnaire des forêts communales et, accessoirement, et c'est important, dans les communes rurales que nous représentons, c'est le dernier service public qui vient jusque dans nos mairies.

Dans le même temps, les collectivités territoriales et les communes en particulier, que vous connaissez bien vont subir de pleins fouets des économies drastiques établies dans le projet de Loi de finances alors qu'elles sont en première ligne pour affronter les aléas climatiques qui s'abattent sur leur forêt et leur territoire. Malheureusement, l'actualité vient de plus en plus souvent étayer ce constat.

L'heure est grave et les défis auxquels nous faisons face sont nombreux. Au-delà de la forêt publique, vous le savez, les forêts françaises, qui couvrent près de 30 % de notre territoire, irriguent une filière économique majeure dans la transition écologique. Elles génèrent des aménités vitales et indispensables à tous. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour agir rapidement afin de protéger cet écosystème.

J'attire d'ailleurs votre attention sur la question du déséquilibre forêt-gibier, qui pénalise toutes nos actions en forêt et consomme plus de 30 % des aides au renouvellement forestier alors que ces dernières sont annoncées en baisse cette année.

Je me permettrai de vous dire que ces 30 % alloués à la protection des plants me semblent être une dépense de l'argent public inutile et je crois que, tous ensemble, avec les fédérations de chasseurs, il faut vraiment que nous y réfléchissions et trouvions les solutions qui conviennent.

Dans ce contexte, notre Fédération a décidé de concentrer son action en premier lieu sur la lutte contre le changement climatique. En adaptant nos forêts aux nouvelles conditions, nous devons anticiper ces évolutions.

Ainsi, nous demandons la création d'une cellule d'anticipation dédiée à la forêt et à la filière bois car elle est cruciale. Elle devra permettre de scénariser les impacts climatiques sur les essences, de préparer nos filières, de nous prémunir contre les risques et d'acculturer nos populations. Elle devra s'articuler depuis un niveau national adapté en régions jusqu'à un niveau territorial opérationnel et transversal.

Nous avons fait des propositions dans ce sens à votre ministère et nous souhaitons qu'elles se concrétisent.

Notre seconde priorité d'action est l'amélioration du foncier forestier. Nous avons remis un rapport important au ministère. Un autre rapport a également été élaboré par une mission d'inspection.

Ceci détaille les propositions d'actions essentielles pour mobiliser les propriétaires forestiers et garantir une gestion durable de nos forêts. À ce propos, nous pouvons confirmer que plus de 800 000 hectares de terrains forestiers appartenant à des collectivités ne sont aujourd'hui pas soumis au régime forestier. En conséquence, nous devons, État, ONF et Communes forestières, nous donner les moyens d'agir sur ce point pour une mise en gestion efficace de ces surfaces. Je me permettrai de rappeler que le Code forestier -je crois que c'est dans son article 142.1-, édicte que les forêts sont placées sous la sauvegarde de la nation.

Tous ces enjeux fonciers nécessitent un dialogue renouvelé avec les communes, qui sont les acteurs-clés dans la gestion du foncier, et nous tenons à votre disposition les priorités d'actions opérationnelles que nous avons dégagées.

Pour réussir, je vous l'ai dit, les moyens doivent être à la hauteur de ces ambitions. Nous devons aussi envisager des solutions innovantes, comme le paiement des services environnementaux, qui valorise la biodiversité, la qualité de l'eau et la séquestration de carbone.

Nous avons un défi et une opportunité : donner une valeur à ces services pour que la forêt française soit reconnue à sa juste mesure. Le label « bas carbone » est un début, mais il doit être amplifié. Pourquoi ne pas envisager une part des revenus issus des enchères de quotas carbone pour financer la gestion durable des forêts ? Cela ne représenterait pas un coût supplémentaire pour l'État, mais un investissement dans notre avenir commun.

Madame la Ministre, en conclusion, je vous remercie pour votre présence et pour votre engagement. Les enjeux que nous avons abordés aujourd'hui nécessitent une action concertée, un véritable partenariat entre les collectivités, les propriétaires forestiers, les acteurs de la filière et l'État. Nous avons une occasion unique de faire avancer notre filière, de préserver nos forêts et de préparer un avenir durable pour les générations à venir dans nos territoires ; travaillons ensemble pour relever ces défis, soyons résolument inventifs, combattifs et optimistes. Nous avons besoin des moyens pour agir, je pense même que c'est notre devoir.

Je vous remercie.



Fédération nationale des
Communes forestières

Fédération nationale des Communes forestières
13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris
01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org